



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/01/12/02

Date de convocation :

27/11/2023

Objet de la délibération :

Groupement d'achat du
SYDED

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

08/12/2023

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

27/11/2023

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 01 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois

Le premier décembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia
DESTAING, M. CRETIN Guillaume, M. Romuald
TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. William
RUSTERHOLTZ, M. Éric CLEMENT.

Absents excusés : Mme Mégane GAUTHIER, M Gwenaël
LE GALLO, M. David MARTIN, M. Jean-Michel
CLEMENT

Absents : M. John WETZEL, M. Stéphane LOGUIOT.

Procurations : Mme GAUTHIER Mégane à M. Romuald
TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT à Mme Sonia
DESTAING, M. Gwenaël LE GALLO à M. Nicolas
DEAU.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses
article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1,
L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de
commandes pour l'achat d'énergies et des services associés
sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté
validé par délibération du Conseil Syndicale n°
081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat
Intercommunal d'Energie, d'Equipement et
d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en
annexe,

Considérant que COMMUNE D EPEUGNEY est
actuellement membre d'un groupement de commandes pour
l'achat d'énergies par délibération 2018-09-11-08 du
Conseil Municipal du 9 novembre 2018.

Considérant que le groupement de commandes dont
COMMUNE D EPEUGNEY est actuellement membre est

constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de COMMUNE D EPEUGNEY d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, DECIDE :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** l'adhésion de COMMUNE D EPEUGNEY en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE D EPEUGNEY et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **D'autoriser** le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Doubs pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte COMMUNE D EPEUGNEY dans le cadre de la convention constitutive.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

